Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a annoncé un relèvement des normes d'émission des antennes-relais. Le projet prévoit que le champ électrique dû aux antennes de téléphonie mobile, radio et télévision, auquel tout être vivant se trouvant sur le territoire de la Région pourra être soumis, passera grosso modo de 6 V/m à 14,5 V/m. Le but étant de permettre aux opérateurs de couvrir toute la Région en 5G. Nous vous encourageons à manifester votre opposition à ce recul de notre protection environnementale et sanitaire, auprès des ministres et parlementaires régionaux.

Vous trouverez les adresses ici :
ministres (surtout Alain Maron !)
députés (surtout commission santé et environnement)
ou en nous demandant de vous fournir la liste .

Ci-dessous, un modèle de texte dont vous pouvez vous inspirer, ou leur envoyer tel quel.

Madame, Monsieur,

J'apprends avec stupeur que, malgré les avancées scientifiques confirmant l'effet délétère des champs électromagnétiques sous les normes , et malgré la promesse pré-électorale du parti écolo , le gouvernement bruxellois s'apprête à rediminuer la protection de ses concitoyens en la matière. Je vous prie de trouver en annexe les raisons de mon refus d'un tel projet qui mettrait notre santé en péril.

annexe 1 : ce que représente réellement la nouvelle norme de 14,5 V/m
annexe 2 : pourquoi vous avez le devoir de rejeter ce projet de norme et d'appliquer le principe de précaution
annexe 3 : pourquoi vous ne pouvez pas vous fier aux conclusions des comités d'experts
annexe 4 : pourquoi nous sommes tous concernés

En espérant que vous assumerez votre responsabilité d'assurer le bien de votre population (qui n'est pas toujours celui voulu par les acteurs commerciaux et industriels, ni même celui qu'une grande partie de vos concitoyens pense être par méconnaissance des pièges sous-jacents), je vous adresse mes meilleurs sentiments.

signature(s)

Annexe 1 : Que représente la nouvelle norme de 14,5 V/m ?

-l'équivalent du champ électrique à proximité d'un gsm/smartphone en communication, or les autorités bruxelloises admettent que cela cause un réchauffement , et qu'il vaut donc mieux éloigner l'appareil (ibge, pages 4-5). Donc certains malchanceux vont devoir vivre dans un tel champ jour et nuit, de la tête aux pieds, y compris en période de canicule, sans pouvoir s'éloigner et sans pouvoir porter plainte puisque l'ordonnance l'aura permis ! Voyez ce qu'en pense l'Institut Scientifique de Service Public : (1)

-environ six fois l'exposition maximale à laquelle tout être vivant a pu être soumis en région bruxelloise depuis 2014 jusqu'à présent : la norme actuelle est de 6 V/m, l'augmentation en champ électrique est donc 242% , mais l'exposition se mesure en densité de puissance (W/m^2), et là l'augmentation est $[242\%]^2$ donc 580% !

-environ vingt fois l'exposition maximale autorisée initialement en 2007, une norme qui était de 3 V/m sur recommandation du Conseil Supérieur de la Santé ! Une ministre de l'Environnement Ecolo a autorisé son relâchement à 6 V/m en 2014 pour permettre la 4G, et à présent un autre ministre de l'Environnement Ecolo autorise ce relâchement supplémentaire à 14,5 V/m pour permettre la 5G, on peut donc se demander si ce parti défend ses électeurs soucieux de leur santé et de leur environnement, ou, comme les autres partis, en priorité l'industrie et l'économie ?

-5256 fois la recommandation du Conseil de l'Europe (0,2 V/m) !

-500000 fois la recommandation de L'Académie européenne de médecine environne-mentale (EUROPAEM) concernant l'exposition des enfants (1 $\mu W/m^2$ ou 0,02 V/m). Une limite qui peut sembler basse, mais qui est encore un milliard de fois supérieure à l'intensité naturelle (voir graphique sur sciencedirect.com)

-une puissance absorbée de 0,01 W/kg; donc une énergie absorbée de 1080 Joules par une personne de 60 kg, en seulement une demi-heure, et seulement du fait d'être exposée aux antennes-relais !

-La nouvelle norme permettra automatiquement jusqu'à 21,6 V/m lorsque toutes les émissions se feront à des fréquences supérieures à 900 mhz. Ces fréquences sont considérées moins dangereuses parce que plus la fréquence d'une onde est élevée, moins elle pénètre à l'intérieur de notre organisme, en théorie... Cependant, même aux fréquences les plus élevées, les ondes radio traversent encore la peau et atteignent

lymphe, vaisseaux sanguins (risque de formation de rouleaux), terminaisons nerveuses, les yeux et les oreilles. A partir des conducteurs (comme le sang, la lymphe intersticielle, les nerfs), les mouvements de charges électriques initiés par le champ électrique se répandent dans tout l'organisme, donc il est illusoire d'espérer nos organes internes à l'abri. Mais la pénétration de l'onde étant moindre, son énergie est absorbée en chaleur sur moins de tissus, donc avec plus d'échauffements localisés qui ne sont pas dissipés immédiatement. L'utilisation d'armes à 95 ghz l'illustre bien. De plus, la relation de Planck-Einstein montre que l'énergie photonique d'une onde augmente avec sa fréquence, ce qui la rend plus nocive : l'énergie absorbée se communique davantage aux tissus traversés. Par exemple, un photon de 9 ghz peut changer l'état d'un atome de potassium; lorsque celui-ci revient à l'état stable, il émet à son tour un photon, propageant le phénomène plus loin. Mais neuf photons de 1 ghz n'y parviennent pas, alors que l'énergie totale est la même (1h.9 = 9h.1). Enfin, l'utilisation de fréquences plus hautes que 900 mhz permet une plus grande transmission de signaux numériques (bits/seconde), donc un nombre de saccades beaucoup plus important (anpi figures 9-11).

(1) rapport ISSEP 2003 , page 28 : "Sachant qu'un portable GSM produit, au niveau de la tête, un champ comparable à celui fixé par la Recommandation de l'ICNIRP (41,2 V/m à 900 MHz lorsque l'exposition est totale et continue), il est permis de s'étonner de l'attitude de certains Etats qui, d'une part, recommandent de faire un usage modéré du téléphone portable en raison des incertitudes liées à une technologie récente pour laquelle on ne dispose pas du recul suffisant pour évaluer les éventuels effets à long terme et qui, d'autre part adoptent la Recommandation de l'ICNIRP comme norme d'exposition, ce qui revient à autoriser qu'une antenne, quel qu'en soit le type, puisse soumettre les riverains, 24 heures sur 24, à un champ de 41,2 V/m (à 900 MHz). Une telle position se révèle incohérente puisque l'emploi du téléphone portable n'est forcément pas permanent (de plus, c'est délibérément que l'utilisateur accepte de courir un risque éventuel), alors que l'exposition aux CEM émis par une antenne peut être continue et que les riverains n'ont souvent pas d'autres choix que de la subir."
nb 41 V/m est le champ dû au gsm au niveau de la tête, mais en pratique cela équivaut à une dizaine de V/m en moyenne sur l'ensemble du corps.

Annexe 2 : Pourquoi nos élus doivent rejeter ce projet de norme et appliquer le principe de précaution ?

-Les champs électriques haute fréquence provoquent des effets biologiques incontestables sur l'organisme, qui font l'unanimité des scientifiques (2), et des problèmes de santé, qui

font l'objet d'un débat entre scientifiques depuis près de cent ans . D'une part il y a de plus en plus d'études scientifiques qui le montrent , et d'autre part, les indicateurs de santé publique sont de plus en plus mauvais depuis la généralisation du wifi en 2003 puis la 3G en 2006 (comme la consommation de médicaments, l'absentéisme, les maladies de longue durée, la résistance aux antibiotiques, l'apparition de nouveaux virus, l'abaissement de l'âge des doyens, la diminution de l'espérance de vie en bonne santé et depuis peu de l'espérance de vie tout court). Il y a évidemment toujours d'autres explications à ces phénomènes, mais le synchronisme est bel et bien là.

-L'association de médecins et thérapeutes belges HEA a publié récemment une synthèse accablante des avancées médico-scientifiques. Après lecture d'un tel rapport, il serait criminel de soutenir toute nouvelle norme permettant une augmentation de notre exposition aux champs électriques artificiels; au contraire, moralement, cela devrait pousser tout politicien responsable à faire diminuer notre exposition.

-Il n'est peut-être pas possible pour certaines personnes soumises à 14,5 V/m de faire face à une élévation de température interne permanente, en particulier en période de canicule. Dans ce cas, sauf à déménager, c'est la mort assurée. Or l'article 23 de la Constitution (que tous les élus ont juré de respecter) prévoit un environnement sain pour tous, sans exception. (3)

-Le fait que le nombre de malades chroniques n'arrête pas d'augmenter (4) met notre sécurité sociale en péril. D'abord chaque malade en plus est un cotisant en moins. Ensuite comme les années d'exposition à la pollution électromagnétique actuelle ne font qu'augmenter, les douleurs et inflammations épisodiques sont devenues chroniques et handicapantes chez de nombreux citoyens. Enfin la folle escalade de nouvelles technologies sources de pollution électromagnétique (4G, smartcity, radio numérique, wifi 5ghz, starlink 12ghz...) constitue un troisième accélérateur. La précaution la plus élémentaire est de ne pas en rajouter !

-On pourra revenir en arrière, mais ce ne seront pas simplement des années de qualité de vie qui auront été gâchées, et beaucoup d'argent public gaspillé. Pour de nombreuses personnes, le retour à une bonne qualité de vie ne sera plus possible, soit parce qu'elles seront prématurément décédées, soit parce qu'elles seront prématurément orphelines, soit parce qu'elles auront subi des opérations chirurgicales irréversibles (ablations d'organes ou amputations pour arrêter la douleur ou une propagation d'infection par exemple).

-La nouvelle norme va permettre une forte augmentation du nombre d'antennes-relais et du trafic de data dans toute la Région bruxelloise, et donc un effet non négligeable sur le réchauffement climatique, lequel altère évidemment aussi notre santé ! (5)

(2) Les charges électriques présentes dans notre organisme sont soumises à des forces d'attraction ou de répulsion selon la polarité du champ électrique extérieur, laquelle change des milliards de fois par seconde dans le cas des nouvelles technologies 3G, 4G, 5G, wifi... Ceci conduit à des mouvements rapides des ions, électrons et molécules polarisées, à l'intérieur de notre corps (notamment l'eau, voir rapport ISSEP mentionné au point (1), page 12). Au delà d'une certaine intensité de champ électrique (4
1
V/m selon l'industrie elle-même), ces mouvements conduiraient à un échauffement mesurable délétère. Mais on peut intuitivement se douter qu'en cas d'exposition ininterrompue (comme c'est devenu le cas), il se passe déjà des choses non mesurables en dessous de cette norme internationale de 41 V/m, comme pour toutes les autres nuisances en-dessous de leur seuil d'évidence.

(3) L'effet thermique des ondes est compensé par la circulation sanguine chez une personne en bonne santé. Selon l'OMS, si la puissance absorbée en permanence du fait des antennes-relais, reste inférieure à une fourchette de 1 à 4 W/kg, la hausse de température corporelle reste inférieure à 1°C chez une telle personne (anpi page 35). Une hausse supérieure conduirait à la cécité. L'OMS estime qu'il faut appliquer un facteur de sécurité de 50 pour tenir compte des personnes en mauvaise santé... mais elle applique ce facteur à la limite supérieure de la fourchette ! pour l'OMS, tout le monde peut donc être soumis à une puissance absorbée de 0,08 W/kg (càd 41,2 V/m), du fait des antennes-relais. Or par rapport à la limite inférieure de la fourchette, un facteur de sécurité de 50 aurait impliqué un maximum de 0,02 W/kg, càd 20,6 V/m. Vous voyez que la norme prévue en est très proche ! Alors que ce facteur de sécurité théorique ne tient pas compte de nos propres émetteurs ni ceux de nos voisins; ceux des voisins de chambre, personnel et service wi-fi à l'hôpital. Il ne tient pas compte non plus des périodes de canicule... D'après l'OMS, une personne malade de 60 kg alitée dans une chaleur étouffante, est encore censée pouvoir absorber sans problème une énergie

de 8640 Joules
par demi-heure,
du seul fait d
'être
exposée à des
antennes-relais
!!
Et l
a région bruxelloise contribue
au
financement de tels experts
?

(4) Tous nos problèmes de santé continueront d'augmenter : irritations et inflammations (peau, yeux, oreilles mais aussi tous les tissus et organes internes), épuisement en période de veille, excitation en période de repos (insomnie, jambes sans repos, douleurs), affaiblissement du système immunitaire, arythmie cardiaque, sensations de chaleur interne, rougeurs cutanées, douleurs musculaires et articulaires, acouphènes, maladies oculaires, respiratoires, neurologiques, auto-immunes, cancers, dépression, burn-out... Une partie de la population se rend compte de l'origine (les électrohypersensibles), mais probablement que beaucoup plus d'autres personnes en souffrent aussi sans s'en rendre compte, et donc sans chercher à réduire leur exposition, vu la négation officielle des autorités médicales. S'en suivent finalement l'aveu d'échec du corps médical ("votre corps ne répond plus au traitement"), l'épuisement, le décès et le chagrin, alors qu'une simple cage de faraday aurait peut-être suffi, mais jamais aucune autorité médicale n'a tenté cette expérience toute simple !

(5) La 5G va augmenter la consommation électrique de toute la Région d'au moins 2% , comme ce devrait aussi être le cas en Wallonie d'ici 2030 (rapport 5G du comité d'experts mis en place par le Gouvernement Wallon, page 69). Cela semble peu à priori, sauf quand on voit toutes les difficultés qu'entraîne une tentative de réduction de la consommation de 2% par an afin de limiter l'augmentation de la température à 2°C ! De plus, l'installation, l'entretien et le recyclage des nouvelles antennes-relais, smartphones et internet des objets vont entraîner un surcroit de gaz à effet de serre ...Alors que vous cherchez désespérément à les diminuer ?

Annexe 3 : Pourquoi il ne faut pas vous fier aux conclusions des comités d'experts ?

-Les normes théoriques qu'ils élaborent depuis 1998 sur des hypothèses théoriques douteuses n'ont jamais été mises en pratique sur eux-mêmes ou sur des volontaires, ne fût-ce qu'une semaine, alors qu'elles permettent que certains riverains d'antennes y

soient soumis pendant de nombreuses années. A propos, nos ministres accepteraient-ils de se soumettre à 14,5 V/m pour vérification préalable ?

-L'existence de conflits d'intérêts (comme cela a été dénoncé pour l' icnirp , par exemple)

-Les experts ont considéré l'amiante comme sûre pendant 100 ans, la fumée de tabac pendant 40 ans, ...

-Une récente étude du European Parliamentary Research Service , pourtant complaisante, admet que l'icnirp n'a pas tenu compte des effets biologiques nocifs des radiofréquences sur les humains et les animaux, dans ses recommandations de 2020, malgré une énorme quantité de publications scientifiques démontrant leurs nuisances réelles ou potentielles. Qu'il existe suffisamment de preuves scientifiques de cancérogénité et d'effets délétères sur la reproduction et le développement, concernant les fréquences 700 et 3600 mhz utilisées par la 5G; et que pour les fréquences plus hautes de la 5G (24 ghz...) on n'a carrément pas d'études !

-L'ex-président de l'icnirp a lui-même reconnu qu'il pourrait y avoir des effets délétères sous les normes qu'il avait confirmées en 2020 ! La présidence est à présent assurée par... un psychologue australien sans doute mieux rodé à l'art de la propagande.

-Des décisions de justice montrent régulièrement des failles, comme très récemment la cour suprême des Etats-Unis contre la FCC

-Nous trouvons étonnant qu'il y ait un consensus politique sur l'absence de nocivité sous les normes, alors qu'il n'y a pas de consensus scientifique. Par contre, comme ce sont les autorités politiques qui choisissent la composition des comités d'experts, il n'est pas étonnant que les rapports de ces comités leur soient toujours favorables !

Annexe 4 : Pourquoi sommes-nous tous concernés ?

-Notre exposition va augmenter : une antenne-relais pourra être installée du jour au lendemain sur un poteau d'éclairage en face de notre résidence ou sur le toit de notre voisin, nous obligeant à déménager ou à subir en permanence un champ électrique proche de la nouvelle norme. Même si nous y échappons, l'augmentation de la norme aura pour effet d'augmenter le nombre d'antennes et du trafic de data dans chaque quartier, donc l'exposition moyenne et notre exposition réelle vont fortement augmenter. Une étude de simulation montre que ce sera d'au moins six fois. Pour ceux qui sont déjà malades maintenant, cela ne va pas s'arranger...

Si on est alité en restant longtemps dans la même position, les ondes frappent longtemps aux mêmes endroits; à la limite, on serait encore mieux sur le plateau tournant d'un four à micro-ondes, plateau qui a justement été inventé pour éviter les points chauds.